

Les Palestiniens des territoires occupés face aux stratégies israéliennes d'insécurité¹

Jalal Al Hussein, Jamil Rabah, Matthias Brunner, Isabelle Daneels, Riccardo Bocco, Frédéric Lapeyre*

Depuis le début de la seconde Intifada, les processus multi-formes d'insécurité des conditions de vie de la population palestinienne des territoires occupés ont pris une nouvelle ampleur. Les effets dévastateurs des différentes composantes de la politique israélienne sont patents. En conséquence des interventions militaires, des destructions des infrastructures, des confiscations des ressources agricoles, de l'asphyxie de l'Autorité palestinienne et des restrictions de la mobilité des biens et des personnes (notamment par la construction du « mur de séparation »), la paralysie de l'économie palestinienne, la détérioration du système sanitaire et éducatif, les troubles psychologiques des adultes et des enfants sont autant de facteurs qui réduisent le potentiel de développement de la société palestinienne. La montée de l'insécurité physique, économique et sociale et son entretien par les autorités israéliennes n'ont toutefois pas causé une détérioration significative de la cohésion sociale palestinienne. Un fort sentiment communautaire face aux facteurs externes prévaut. La volonté d'arrêter la

* Jalal Al Hussein, Jamil Rabah, Matthias Brunner et Isabelle Daneels sont chercheurs à l'Institut universitaire d'études du développement de Genève (IUED), Riccardo Bocco est professeur dans ce même institut, et Frédéric Lapeyre, professeur à l'université catholique de Louvain.

1. Cette contribution est basée sur les derniers résultats d'enquêtes d'opinion menées régulièrement depuis le début de la seconde Intifada par une équipe de chercheurs palestiniens et internationaux. Cinq rapports ont déjà paru, dont le dernier porte sur un sondage effectué en février 2004 (Bocco *et al.*, 2004). Tous ces rapports sont disponibles sur les sites web de l'IUED (< www.unige.ch/iued/palestine >) et de l'UCL (< www.ucl.dvlp.ac.be >) et toutes les données sont accessibles sur le site de Dartmonitor (< www.dartmonitor.org >). Les enquêtes en Palestine sont conduites en collaboration avec le JMCC (Jerusalem Media and Communication Centre) et sont financées par la DDC (Direction de la coopération et du développement suisse), par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), l'Unrwa (acronyme anglais tronqué pour Office de secours et travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient), l'Unicef et le PAM (Programme alimentaire mondial des Nations unies).

violence existe dans les sociétés civiles, palestinienne et israélienne, mais le manque de confiance empêche la progression vers un objectif commun.

Mots clés : *Palestine, territoires occupés, insécurité, précarisation, Israël.*

Depuis le début de la seconde Intifada, on assiste à des processus multiformes d'insécurisation des conditions de vie et de travail de la population palestinienne des territoires occupés. Ces processus ont pris une nouvelle ampleur à partir de l'intervention de l'armée israélienne le 29 mars 2002 en Cisjordanie, qui s'est accompagnée de la mise en place d'un régime extrêmement sévère de restrictions de la mobilité interne et externe des personnes et des biens, qui a conduit l'économie des territoires palestiniens occupés à l'effondrement. Par la suite, la vie des Palestiniens des territoires occupés a été marquée par l'échec de la « feuille de route » qui était l'initiative internationale de paix présentée en avril 2003 par le quartet de médiateurs (États-Unis, Russie, Union européenne et Nations unies) et qui avait été adoptée par les gouvernements israélien et palestinien en juin 2003. La « feuille de route » a été remplacée *de facto* par Israël par une politique unilatérale de désengagement de Gaza et l'accélération de la construction d'un vaste complexe de murs, barrières et barbelés en Cisjordanie et autour de Jérusalem (le « mur de séparation »). Le blocage du processus négocié de paix a entraîné une recrudescence des violences, notamment dans la Bande de Gaza, à partir d'août 2003.

L'objectif est ici de montrer les effets dévastateurs pour les territoires palestiniens occupés de la combinaison des différentes composantes de la politique israélienne à leur égard et, notamment, les interventions militaires meurtrières, les destructions des infrastructures économiques et sociales, les confiscations et destructions des ressources agricoles, les restrictions de la mobilité des biens et des personnes et l'asphyxie budgétaire de l'Autorité palestinienne. La paralysie de l'économie palestinienne, l'asphyxie du secteur privé, la chute de l'investissement, les obstacles au bon fonctionnement du système sanitaire et éducatif, les troubles psychologiques croissants chez les adultes et les enfants ou encore la destruction des outils de production sont autant de facteurs qui réduisent le potentiel de développement de la société palestinienne. Plus grave encore, ces proces-

sus de « dé-développement » ont atteint une telle ampleur qu'ils nécessiteront du temps et énormément de ressources afin de relancer le processus de développement. Il est donc crucial de mettre l'accent sur les enjeux en termes de développement, de la montée de l'insécurité physique, économique et sociale et de son entretien par les autorités israéliennes.

Insécurité physique et destructions matérielles

Depuis le début de la seconde Intifada à la fin septembre 2000 et l'intensification des mesures répressives israéliennes à l'encontre de la population palestinienne, la situation humaine et économique ne cesse de se détériorer dans les territoires palestiniens occupés. Les rapports des institutions onusiennes et des organisations locales et internationales de coopération et d'aide humanitaire, particulièrement nombreux sur cette question de l'insécurité, font tous état de conditions de sécurité très précaires, voire inquiétantes, pour la population civile des territoires palestiniens occupés.

De manière générale, la population palestinienne des territoires palestiniens occupés est confrontée à un très haut niveau d'insécurité depuis la seconde Intifada. La dégradation de la situation à partir d'août 2003 s'est traduite dans nos sondages par l'augmentation du taux de répondants qui admettent se sentir dans l'insécurité. Ce taux qui était déjà à un niveau très élevé est passé pour l'ensemble des territoires palestiniens occupés de 72 à 76 % entre juillet 2003 et février 2004. La progression a été particulièrement forte dans la Bande de Gaza qui a été le théâtre de vastes opérations militaires israéliennes ces derniers mois ; ce pourcentage y est passé de 65 à 72 %. En Cisjordanie, il a augmenté durant la même période de 76 à 81 %, mais il avait déjà atteint un niveau très élevé depuis la réoccupation des villes de Cisjordanie par l'armée israélienne au printemps 2002.

Ces niveaux d'insécurité sont liés à l'ampleur des pertes humaines, des blessés et des destructions matérielles depuis le début de la seconde Intifada. En quatre ans d'Intifada, du 28 septembre 2000 à fin septembre 2004, on doit déplorer à la suite d'actions militaires ou terroristes la mort de 3 236 Palestiniens et de 989 Israéliens (UN, 30 septembre 2004). Il faut aussi ajouter à ces chiffres près de 24 500 Palestiniens qui ont été blessés par l'armée israélienne entre septembre 2000 et février 2004 (Palestine Red Crescent Society). Ainsi, entre janvier 2003 et juillet 2003, par exemple, 444 Palestiniens ont

été tués (soit une moyenne de 64 par mois), tandis qu'entre août 2003 et février 2004, le nombre de mort palestiniens s'élevait à 252 (soit une moyenne de 42, avec un pic en octobre 2003 lorsque 63 Palestiniens ont été tués à la suite de l'intervention israélienne dans le sud de la Bande de Gaza). Sur l'ensemble des deux périodes on doit aussi déplorer plus de 3 000 blessés.

L'insécurité physique s'est aggravée tout particulièrement dans la Bande de Gaza en 2004. La vaste offensive militaire israélienne lancée dans le nord de ce territoire le 28 septembre 2004 a fait en deux semaines 97 morts dont 25 enfants et 420 blessés dont 150 enfants (Palestine Centre for Human Rights, 13 octobre 2004). Cette offensive est l'une des plus importantes depuis le début de la seconde Intifada et touche le Nord de la Bande de Gaza qui est une des zones les plus peuplées au monde. Par après, l'opération du 24 et 25 octobre sur les quartiers de al-Nimsawi et de Baten al-Samin au sud de Khan Yunis a fait à elle seule 17 morts et 70 blessés et a détruit complètement 29 maisons, deux fabriques de briques et trois fermes (Palestine Centre for Human Rights, 27 octobre 2004).

Dans le même sens, la pratique de démolition de maisons privées dans les territoires palestiniens occupés comme mesure de rétorsion et de punition collective a sensiblement augmenté depuis 2002 (B'Tselem, novembre 2002). Dans les huit premiers mois de 2004, ce sont 468 maisons qui ont été détruites à Rafah et 5 188 personnes rendues sans abris, tandis que 707 maisons ont été gravement endommagées et rendues dangereuses faisant de 7 669 autres personnes des sans-abri. B'Tselem, le Centre israélien d'information sur les droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, estime que depuis le début de la seconde Intifada, les forces israéliennes ont détruit près de 3 700 maisons palestiniennes (UN, 30 septembre 2004). À Khan Yunis dans la Bande de Gaza, on peut dénombrer depuis le début de la seconde Intifada 592 maisons complètement détruites et 305 autres partiellement détruites qui ont laissé 10 665 personnes sans abris (Palestine Centre for Human Rights, 27 octobre 2004).

Durant la période séparant nos deux derniers sondages – de juillet 2003 à février 2004 – les destructions de propriétés privées se sont concentrées dans le sud de la Bande de Gaza et dans la ville de Naplouse en Cisjordanie. Entre le 9 et le 11 octobre 2003 par exemple, les forces armées israéliennes sont intervenues dans la zone de Rafah, dans le but déclaré de détruire des tunnels où trans-

iteraient des armes en provenance d'Égypte. Elles ont détruit 114 maisons de réfugiés et 6 maisons de non-réfugiés et causé des dégâts plus ou moins importants à 117 autres bâtiments. Sur cette seule période, selon l'Unrwa, 1 240 personnes se sont retrouvées sans abri tandis que les réseaux de canalisation étaient détruits et beaucoup de routes rendues inutilisables (Unrwa, 13 octobre 2003).

En février 2004, l'armée israélienne a de nouveau effectué une série d'incursions dans la zone de Rafah, afin de sécuriser une zone tampon de près de 200 mètres à la frontière avec l'Égypte dans laquelle les maisons ont été systématiquement détruites. Ainsi entre le 17 et 22 janvier, ce sont encore près de 72 maisons qui ont été complètement ou partiellement détruites, rendant 584 personnes sans abri. Au total depuis octobre 2000, on estime que ce sont près de 15 000 personnes qui ont été rendues sans abri par l'armée israélienne, les deux tiers vivant dans la zone de Rafah (OCHA, 2004). Au printemps 2003, la destruction des réseaux d'eau usagée dans la zone de Beit Hanoun au nord de la Bande de Gaza a aussi posé de gros problèmes sanitaires et mis en danger la santé de l'ensemble de la communauté (Palestine Water for Life Campaign, 3 juin 2003).

Destructions et confiscations des terres agricoles et construction du « mur »

Le processus de destruction et de confiscation des terres agricoles palestiniennes est un problème majeur, car il contribue grandement au processus d'insécurisation des conditions de vie et de travail des Palestiniens des territoires occupés. Il constitue une composante importante de la stratégie israélienne, puisqu'il permet de créer ou d'étendre des colonies juives et de construire les routes et les systèmes de sécurité qui les desservent. Ce sont des milliers d'oliviers et d'arbres fruitiers qui sont rasés dans ce cadre, alors qu'ils jouent un rôle très important dans l'économie palestinienne.

Aux nombreux facteurs d'insécurité dans les territoires palestiniens occupés cités précédemment, il faut ajouter à partir de l'été 2002, la construction du « mur de séparation » (aussi appelé le « mur de l'apartheid » par les Palestiniens) décidé unilatéralement par le gouvernement israélien. Ce « mur » représente en fait un vaste projet d'édification d'un ensemble intégré de murs, de tranchées et de barrières électrifiées, assorti d'un périmètre de sécurité pouvant atteindre plusieurs centaines de mètres. Le lancement de la première phase

de ce projet s'est traduit par le début des travaux sur près de 147 kilomètres au niveau de régions de Jénine, Tulkarem, Qalqiliya et Salfit, puis les travaux se sont étendus dans la zone de Jérusalem et de Ramallah.

La première phase de la construction du « mur » se définit par un tracé qui, à certains endroits, s'enfonce de plus de six kilomètres à l'intérieur de la Cisjordanie telle qu'elle est définie par la ligne verte. En conséquence ce sont près de 12 000 Palestiniens de 15 villages et hameaux qui se retrouvent *de facto* à l'ouest du « mur ». Séparées du reste de la Cisjordanie, ces communautés ont dès lors éprouvé de nombreuses difficultés pour retrouver leurs proches et accéder à leur poste de travail, à leur terre, aux marchés locaux, aux écoles, ainsi qu'aux services sociaux et sanitaires distribués par l'Autorité palestinienne, l'Unrwa, ou encore les ONG locales et internationales présentes sur le terrain. L'accès à ces services dépend de la seule volonté du commandement militaire israélien.

Ces communautés – lorsqu'elles ne sont pas tout simplement obligées de se déplacer de l'autre côté du « mur » par le commandement militaire israélien qui a le pouvoir de réquisitionner leur propriété privée – doivent donc affronter les graves conséquences de la construction du « mur de séparation » qui portent atteinte au niveau et à la qualité de vie de l'ensemble de la société cisjordanienne. Parmi ces conséquences négatives, il faut noter tout particulièrement :

- La perte pour ces communautés d'une partie ou de l'ensemble des terres agricoles et de leurs biens qui ont été détruits ou confisqués lors de la construction ;
- L'inaccessibilité des terres cultivables et des ressources en eau pour les communautés dont les biens sont situés entre le « mur » et la ligne verte, puisque ces communautés se trouvent à l'est du « mur », tandis que leur terre ou leurs ressources en eau se trouvent à l'ouest.
- L'augmentation des coûts de transaction résultant des restrictions de mobilité imposées par la présence du « mur » ;
- L'incertitude au sujet du statut futur des zones situées autour du « mur » qui bloque toute décision d'investissement dans l'agriculture en particulier.

Le « mur » qui fait actuellement 160 kilomètres s'est traduit par une confiscation par Israël de près de 2 % de la Cisjordanie. Mené à son terme, il devrait courir sur plus de 700 kilomètres. Sa construction a déjà impliqué la destruction de plus de 100 000 oliviers et arbres

fruitiers et la démolition de 37 kilomètres de canalisations d'irrigation. Par ailleurs des centaines de bâtiments, granges, maisons, usines, magasins adjacents au « mur » ont été détruits. De ce fait, c'est l'ensemble de l'économie palestinienne des zones limitrophes au « mur » qui est dans une crise grave et l'on estime, par exemple, que la ville de Jénine perdait près de 4 millions de dollars par mois du fait de la construction du « mur » (voir < www.btselem.org et www.palestine-monitor.org >).

Dans les gouvernorats de Tulkarem, Jénine et Qalqilya, ce sont près de 7 400 étudiants qui seront touchés par le « mur », une fois celui-ci terminé et 3 000 étudiants ne sont déjà plus en mesure de poursuivre normalement leur éducation du fait de celui-ci (< www.palestine-monitor.org >). Par exemple, dans le gouvernorat de Tulkarem, 150 professeurs et 650 étudiants sont déjà confrontés à des difficultés pour se rendre dans leur établissement scolaire. Cette situation aura un coût très important non seulement en termes de capital humain, du fait des problèmes d'accès à l'éducation, mais aussi en termes de gestion du système scolaire, car il faudra mettre en place des unités dispersées accessibles aux populations de ces zones (Unrwa, 2004, 46). Dans la seule zone de Jérusalem, par exemple, l'Unrwa estime que 86 professeurs et 260 étudiants de ses écoles sont déjà affectés par le « mur », du fait des problèmes de mobilité qu'il pose (Unrwa, 2004, 1). Mais ce chiffre est bien plus élevé lorsque l'on considère aussi les professeurs et les étudiants scolarisés dans les écoles privées et celles de l'Autorité palestinienne, qui sont aussi touchés par ses restrictions de mobilité.

La question de l'accès aux services sanitaires se pose aussi de manière aiguë. Par exemple, le centre de santé tenu par l'Unrwa, situé dans la vieille ville de Jérusalem, a reçu entre août 2003 et octobre 2003 quelque 19 095 visites généralistes, 5 101 visites pédiatriques et 1 650 visites prénatales ou de planning familial. Or 60 % des patients venaient des villes et zones environnantes, ce qui signifie que le « mur » rend plus difficile, voire empêche, leur accès à ces services, tandis que les infirmiers, docteurs et autre personnel hospitalier habitant en dehors de Jérusalem sont confrontés eux aussi à ces problèmes pour se rendre à leur travail (Unrwa, 2004, 3). Cette situation peut, dans bien des cas, être lourde de conséquences en cas d'urgence médicale.

La construction du « mur » a aussi des conséquences psychologiques sur les populations qui non seulement sont confrontées à des

processus d'insécurisation socio-économique de grande ampleur, mais se retrouvent en plus coupées de leur famille et de leurs amis, ce qui rend la situation encore plus difficile. Dans notre sondage, les réponses montrent que la séparation de leurs proches est perçue comme le principal effet négatif du « mur », avant même le problème de l'augmentation des prix due aux surcoûts de transport et de l'accès au lieu de travail, à leur terre ou aux services de base. Il apparaît que le « mur » est potentiellement porteur de détérioration du lien social, détruisant ou rendant plus difficile les modes de reproduction collectifs basés sur le lien social, qui visent à sécuriser les conditions de vie individuelles et collectives dans un environnement hostile. Il est perçu à ce titre comme un problème majeur.

Ce sont très logiquement les habitants de Jérusalem et de la Cisjordanie qui sont les plus inquiets quant aux conséquences du « mur » : 90 % de ceux qui vivent dans les zones traversées par le « mur » éprouvent un sentiment d'insécurité, alors que parmi ceux vivant en dehors de ces zones le taux est de 75 %. Ce sentiment diffus d'insécurité reflète notamment la plus grande incidence des problèmes de mobilité pour les populations situées aux alentours du « mur ». En effet, 79 % d'entre elles déclarent éprouver de gros problèmes de mobilité contre 57 % parmi les répondants des autres zones. Plus précisément, 75 % d'entre elles déclarent qu'il est difficile, voire impossible de rejoindre leur lieu de travail, alors que ce taux est de 43 % pour ceux qui ne sont pas dans les zones traversées par le « mur ». Comme nous le verrons par la suite, les problèmes d'accès à l'emploi et au revenu se posent aussi de manière bien plus aiguë dans ces zones.

Les répondants des zones traversées par le « mur » expriment aussi comparativement plus de problèmes que les autres au niveau de l'accès aux services sociaux ou sanitaires de base. Le pourcentage de ceux qui avaient besoin d'être hospitalisés ou des services d'une ambulance et qui en ont été privés ou qui ont dû attendre est deux fois supérieur à celui des répondants des autres zones.

Restrictions de la mobilité des biens et des personnes

Aux nombreux barrages routiers, postes de contrôle et autres systèmes restrictifs de circulation mis en place dans les territoires palestiniens occupés, il faut ajouter les couvre-feux prolongés qui ont été imposés dans la plupart des principales villes de Cisjordanie, ainsi que dans certaines zones de la Bande de Gaza. À la mi-août 2002,

on estimait par exemple que 55 localités de Cisjordanie étaient sujettes à un couvre-feu total ou partiel (Bertini, 2002, 5). Par ailleurs, les barrages routiers et les postes de contrôle militaire quadrillent la Bande de Gaza et la Cisjordanie. En moyenne, il y a eu près de 130 jours de couvre-feux imposés par les forces armées israéliennes dans les principales villes de Cisjordanie durant les six derniers mois de 2002 (UN, 2003, 8). Durant la seconde moitié de l'année 2002, près de 520 000 Palestiniens étaient sous couvre-feu et ils étaient encore 390 000 en avril 2003 (PRCS, 2003). En mars 2003, la Banque mondiale ne dénombrait pas moins de 25 à 30 *checkpoints* fixes ou mobiles dans la Bande de Gaza et près de 140 en Cisjordanie, sans compter les 200 barrages routiers qui interdisent le passage de certaines routes (World Bank, 2003, 22). Le temps d'attente au *checkpoint* de Huwwara par exemple, dans la zone de Naplouse, était de 170 minutes le 5 octobre 2004 et il était de 130 minutes le 8 octobre 2004 au *checkpoint* de Ifrat dans la zone de Bethléem ou encore de 330 minutes pour celui de Beit Hanoun le 6 octobre 2004 (Palestine Red Crescent Society, 12 octobre 2004).

Selon le Centre palestinien pour les droits de l'homme, les villes les plus touchées par les couvre-feux entre juin 2002 et février 2004 ont été Hébron (qui a été sous couvre-feu 40 % du temps – 5 800 heures sur 14 257), suivie de Naplouse (32 %), Tulkarem (31 %), Jénine (26 %), Bethléem (18 %), Ramallah (17 %) et Qalqilya (15 %) (< www.palestinerocs.org >). La vie dans la Bande de Gaza est aussi marquée par les restrictions de mobilité imposées par l'armée israélienne. Celle-ci a construit autour de la Bande de Gaza un vaste mur électronique qui y emprisonne *de facto* le 1,2 million d'habitants. À l'intérieur de ce territoire, la seule route principale reliant le nord au sud de la Bande de Gaza est contrôlée par l'armée israélienne qui a établi un *checkpoint* situé à Abu Huli-Gush Qatif. Or celui-ci est souvent fermé de manière arbitraire et perturbe énormément les mouvements de population et de biens.

Dans ce contexte, il existe un vaste consensus au sein de la communauté internationale au sujet de la nécessité de lever ces restrictions de mobilité. Une telle mesure apparaît comme la condition nécessaire à toute reprise de l'économie palestinienne. Les Palestiniens des territoires occupés ont eux aussi le sentiment que les restrictions de mobilité sont le principal facteur de la détérioration de leurs conditions de vie. Une large majorité d'entre eux pensait, lors de notre sondage de juillet 2003, que la levée de ces restrictions

serait le meilleur moyen de réduire la pauvreté. La Banque mondiale elle-même partage cette analyse et conclut que la reprise économique n'est possible qu'une fois décrétée la levée des restrictions de mobilité, et, en particulier, des restrictions internes (World Bank, 2003, 30). Il n'y a, en effet, aucune possibilité de relancer l'appareil productif lorsque, comme à la suite de l'offensive du printemps 2002 en Cisjordanie, plus des deux tiers de la population se voient dans l'incapacité de se rendre normalement à leur travail². La situation s'est légèrement relâchée par la suite, tout en restant préoccupante, car en février 2004, 47 % des répondants déclaraient avoir des difficultés ou de grandes difficultés à se rendre sur leur lieu de travail, contre 66 % en juillet 2003. Mais malgré cette amélioration fragile et de nature conjoncturelle, les dispositifs de restriction de mobilité mis en place par Israël dans les territoires palestiniens occupés continuent donc à peser lourdement sur les conditions de vie et de travail des Palestiniens.

Ces restrictions de mobilité posent de gros problèmes non seulement en termes économiques, mais aussi en termes d'accès physique aux services éducatifs, sanitaires et humanitaires fournis par l'Autorité palestinienne ou les organisations humanitaires internationales et locales. Notre sondage de février 2004 montre que la situation quant à l'accès aux écoles et aux universités s'était sensiblement améliorée par rapport à juillet 2003, principalement du fait de l'assouplissement durant cette période du régime de restriction de la mobilité en Cisjordanie. Ainsi parmi les répondants, 29 % déclaraient avoir des difficultés pour rejoindre les structures éducatives, alors qu'ils étaient 54 % en juillet 2003.

Mais le problème d'accès aux structures éducatives demeure, et il est très sensible à l'évolution du contexte militaire et politique. Selon l'Unicef, en 2003 près de 200 000 enfants ont perdu des jours d'école du fait des couvre-feux et des restrictions de mobilité, et 580 écoles ont été forcées à fermer leurs portes périodiquement à la suite d'opérations militaires israéliennes. L'Unicef met aussi l'accent sur les près de 300 écoles qui ont été endommagées depuis le début de la seconde Intifada (UN, 30 septembre 2004). En outre, selon

2. 31 % des répondants des camps de réfugiés de Cisjordanie répondaient alors que c'était presque impossible de se rendre sur leur lieu de travail et 69 % estimaient que c'était difficile ou très difficile, tandis que respectivement 16 et 74 % des répondants de Cisjordanie en dehors des camps déclaraient la même chose.

l'Unrwa, seulement 58 % des étudiants de 8^e année avaient passé leur examen d'arabe en 2003 et moins de la moitié des étudiants de 6^e année avaient passé celui de mathématiques. Ces problèmes d'accès à l'éducation contribuent au processus de « dé-développement », du fait de la détérioration du niveau d'éducation. Ce sont les ressources humaines futures et le potentiel de développement qui sont affectés par la politique israélienne délibérée de restriction de la mobilité (Unrwa, 2003). En outre, comme le souligne une étude d'Amnesty International (2002), le contexte de violence généralisée est particulièrement alarmant pour les enfants et les jeunes dans les territoires palestiniens occupés. Les traumatismes psychologiques et les fermetures prolongées des écoles auront des conséquences préoccupantes dans le court et le long terme (Halileh, 2002 ; Human Rights Watch, 2002 ; Lachal et Moro, 2002, 11-16).

Récession économique et destruction des capacités productives

La Banque mondiale estime les seules pertes en manque à gagner du début de la seconde Intifada à la fin de 2002 à 5,4 milliards de dollars, soit une année complète de revenus. Et cette estimation n'inclut pas la valeur des dégâts physiques infligés aux propriétés et infrastructures palestiniennes (UN, 2002). L'estimation des dommages économiques résultant des opérations des forces armées israéliennes dépend des sources et des méthodologies employées, mais il y a un large consensus quant à leur ampleur. Selon la Banque mondiale, le montant de ces destructions est monté de 305 millions de dollars à la fin de 2001 à 728 millions de dollars à la fin du mois d'août 2002³. L'Unesco (l'Office du coordinateur spécial des Nations unies basé à Gaza) estimait quant à elle le total des pertes de revenus pour la première moitié de 2002 à plus de 1 milliard de dollars et les pertes depuis septembre 2000 à près de 3,3 milliards de dollars (Unesco, 2002, 2). Les dommages subis par la seule ville de Naplouse avec ses sites historiques étaient estimés à 113 millions de dollars.

On assiste aussi dans nos sondages à une forte augmentation du taux de répondants reportant des pertes économiques, du fait

3. Il est important de noter que l'évaluation effectuée par les Nations unies des dommages directs, aussi bien physiques qu'institutionnels durant les seuls deux mois qui ont suivi l'incursion israélienne de mars 2002, présentait le chiffre de 342 millions de dollars (UN, 2002, 7).

de dégâts causés aux terres agricoles. Ce taux a augmenté de 27 à 42 % dans la Bande de Gaza et de 36 à 44 % en Cisjordanie entre juillet 2003 et février 2004. À cela, il faut ajouter les pertes liées aux mauvaises récoltes d'olive depuis l'automne 2002, qui ont été considérablement perturbées par les difficultés d'accès aux champs, par les attaques répétées des colons israéliens contre les paysans palestiniens et leurs biens, par les destructions massives d'oliviers et par les difficultés de transport des olives vers les lieux de transformation et de commercialisation (B'Tselem, 2002 ; HIC-OPT, 2002 ; Decoinck, 2002).

Effondrement de l'économie palestinienne

Le niveau d'extrême incertitude liée à la situation politique, les restrictions de la mobilité des personnes et des biens, ainsi que les destructions subies par les infrastructures publiques et privées palestiniennes ont constitué les principaux facteurs de la crise économique aiguë que traversent les territoires palestiniens occupés. La multiplication des obstacles imposés par l'armée israélienne à la circulation des marchandises et des travailleurs au sein même de ces territoires a entraîné pour les Palestiniens des problèmes importants d'accès aux marchés domestiques et internationaux, une pénurie de toute une série de biens, une augmentation considérable des coûts de transport domestiques et une incapacité à mener normalement leurs affaires et à se rendre sur leur lieu de travail.

Un autre facteur de récession économique réside dans la réduction drastique des relations économiques avec Israël. En 2000, près de 75 % du commerce palestinien était, en effet, mené avec Israël, qui était le principal partenaire commercial des territoires palestiniens occupés. Ces derniers ont donc été durement touchés par la perte du marché israélien pour leurs produits (World Bank, 2003, 1). Les exportations palestiniennes vers Israël ont, dans ce contexte, baissé de plus de 58 % en 2001 et encore de 44 % en 2002. Ce qui s'est traduit par une forte réduction du nombre d'entreprises engagées dans des activités d'exportation. Celui-ci est passé de 232 en 2000 à seulement 46, fin 2002 (Palestine Trade Center, 2002).

En l'espace de quatre ans, l'économie palestinienne est donc passée d'une phase de reprise économique à une phase d'effondrement brutal, marquée par la chute de l'investissement privé et de la production, ainsi que par la crise profonde du secteur privé. Ainsi, la seconde année de l'Intifada *al aqsa* s'est traduite par une chute du

revenu national brut des territoires palestiniens occupés qui était en 2002 près de 26 % inférieur à son niveau de 2001 et de 40 % inférieur à celui de 2000, alors même que la population a continué à augmenter à un rythme soutenu durant cette période. Les territoires palestiniens occupés doivent donc faire face à un retournement de tendance brutal par rapport à la période 1997-1999, au cours de laquelle l'économie palestinienne avait connu une forte croissance, illustrée par l'augmentation très significative du revenu national brut par tête d'habitant, qui est passé de 1 707 dollars à 1 966 dollars. Par après, celui-ci a chuté de 12 % dans le dernier trimestre 2000, puis de près de 23 % en 2001 et cette tendance s'est encore accentuée en 2002 avec l'intensification du conflit qui s'est traduit par une réduction de 26 % du revenu national brut par tête (World Bank, 2003, 9).

La paralysie des marchés consécutive aux restrictions de mobilité, les destructions physiques, la quasi-impossibilité d'accéder aux marchés d'exportations et la chute de la demande interne résultant de la montée de la pauvreté ont plongé le secteur privé dans une crise aiguë. Ce dernier a notamment supporté plus de la moitié des dégâts physiques causés par le conflit depuis 2000. Dans le même temps, les conditions d'approvisionnement, de commercialisation et de transport étaient rendues très difficiles par les autorités israéliennes (UN, 2003, 11).

Dans ce contexte, l'investissement fixe a chuté de 77 % en 2001 puis de 84 % en 2002 pour atteindre actuellement des niveaux négligeables qui bloquent toute possibilité de reprise économique. Le montant total d'investissement est ainsi passé d'environ 1,5 milliard de dollars en 1999 à seulement 140 millions de dollars en 2002, pour se situer à un niveau insignifiant actuellement (World Bank, 2003, 3). Le haut niveau d'incertitude quant au futur et la profonde récession économique a donc abouti à un effondrement de l'investissement. Seulement 10 % des répondants déclaraient avoir investi dans leur activité économique depuis le début de la seconde Intifada. La crise du secteur privé s'est aussi traduite, comme nous allons le voir par la suite, par une réduction de plus de 50 % de la force de travail par rapport au niveau qui prévalait avant la seconde Intifada.

Si dans un premier temps de la seconde Intifada, la Cisjordanie a été la plus durement touchée par les opérations militaires israéliennes, la situation s'est par la suite détériorée dans la Bande de Gaza où les interventions militaires se sont multipliées en 2003 et 2004, faisant monter le niveau d'insécurité physique et aggravant les problè-

mes de mobilité et les destructions des infrastructures économiques et des avoirs privés. Dans ce contexte, on a assisté à une sévère détérioration de l'environnement économique dans la Bande de Gaza depuis juillet 2003. Notre sondage de février 2004 montre que la conduite des affaires y a été rendue très difficile ces derniers mois, puisque 37 % des répondants déclaraient qu'ils éprouvaient des difficultés à commercialiser leurs produits, alors qu'ils n'étaient que 21 % à le faire en juillet 2003. En Cisjordanie, la situation est toujours très problématique du fait de l'ampleur du dispositif de restriction de la mobilité des biens et des personnes, mais au moment du sondage ce dispositif s'était légèrement relâché et la part de répondants déclarant leurs difficultés à commercialiser leurs produits avait diminué de 54 à 49 %. C'est dans les villages que ce problème est le plus aigu, du fait de l'enclavement de nombre d'entre eux et de leurs difficultés à accéder aux marchés urbains. De même, 50 % des répondants de Cisjordanie et 37 % de ceux de la Bande de Gaza faisaient part de leurs difficultés d'approvisionnement en matières premières et en autres produits nécessaires à la poursuite de leur activité économique. Là encore, le problème s'est accru très significativement dans la Bande de Gaza, tandis qu'il était moins fort en Cisjordanie.

Il faut noter que la construction du « mur » apparaît dans nos sondages comme un nouveau problème pour la conduite des affaires, notamment du secteur agricole. En Cisjordanie, 47 % des répondants déclaraient en février 2004 que le « mur » avait poussé les prix à la hausse, du fait du surcoût pour le transport et l'approvisionnement en matériel, 39 % qu'il aggravait les difficultés pour commercialiser les produits agricoles, et 29 % qu'il coupait les terres cultivables des ressources en eau.

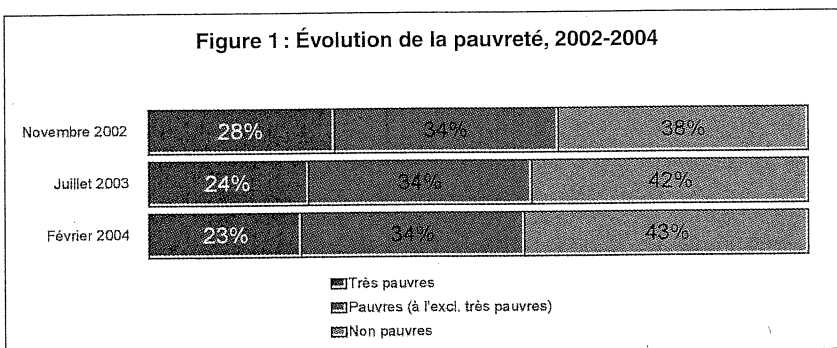
Précarisation des conditions de vie dans les territoires occupés

Les conséquences sociales de l'asphyxie de l'économie palestinienne par les forces armées israéliennes sont dramatiques. La Palestine doit faire face à une crise humanitaire aiguë résultant du développement d'une pauvreté et d'un chômage de masse. La population civile est de plus en plus dépendante des dispositifs d'assistance humanitaire, sans lesquels sa capacité reproductive serait remise en question du fait de l'épuisement progressif des stratégies individuelles et collectives de survie.

Alors que le taux de pauvreté avait baissé de 24 à 20 % entre 1996 et 2000, celui-ci a atteint 33 % en janvier 2001, puis 62 % en novembre 2002 (PCBS, 2003, 8). Les opérations militaires israéliennes du printemps 2002 et la mise en place d'un dispositif de restrictions drastiques de la mobilité ont provoqué non seulement une augmentation très rapide du taux de pauvreté durant la seconde moitié de 2002, mais aussi du taux d'extrême pauvreté qui a dépassé le quart de la population, soit 28 %⁴. Cette forte augmentation de la pauvreté et son intensification se sont traduites par une croissance du niveau de malnutrition et d'assistance alimentaire. Ainsi, en décembre 2002, 1,5 million de Palestiniens (soit près de la moitié de la population résidante dans les territoires palestiniens occupés) étaient dans le besoin de recevoir de l'assistance alimentaire directe, ce qui représentait cinq fois plus de personnes que deux ans auparavant (Bertini, 2002, 2).

Les territoires palestiniens occupés étaient toujours caractérisés au début 2004 par une pauvreté de masse, avec 57 % de la population sous le seuil de la pauvreté et 23 % pouvant être considérés comme extrêmement pauvres. C'est-à-dire que d'une situation d'un pays à revenu moyen à la fin des années 1990, les territoires palestiniens occupés sont passés à une situation de pays pauvre en termes de revenu. L'absence de famine ou de drame sanitaire n'est due qu'à la présence des organisations humanitaires locales et internationales, ainsi que des services de l'Autorité palestinienne dont l'intervention massive a permis jusqu'à maintenant d'éviter une crise humanitaire catastrophique.

Figure 1 : Évolution de la pauvreté, 2002-2004



4. Le taux de pauvreté utilisé est construit à partir de la ligne de pauvreté définie par le Bureau palestinien de statistiques pour une famille type de deux adultes et quatre enfants. Elle était de 1 800 NIS en février 2004 (soit 340 euros) ; la ligne d'extrême pauvreté correspond à 50 % de la ligne de pauvreté.

La pauvreté dans les territoires palestiniens occupés touche de manière différente les populations selon qu'elles vivent dans la Bande de Gaza ou en Cisjordanie, qu'elles aient le statut de réfugié ou non, ou qu'elles vivent dans des camps ou non. D'un point de vue géographique, le taux de pauvreté est plus important dans la Bande de Gaza (70 %) qu'en Cisjordanie (54 %) et à Jérusalem-Est (15 %). Cette différence se retrouve aussi au niveau de l'intensité de la pauvreté, car le taux d'extrême pauvreté est de 35 % dans la Bande de Gaza contre 18 % en Cisjordanie et d'environ 2 % à Jérusalem-Est. Si le taux de pauvreté est comparativement bas à Jérusalem, il faut cependant remarquer qu'il progresse rapidement puisqu'il est passé de 9 % en novembre 2002 à 12 % en juillet 2003, puis à 15 % en février 2004.

Une fois désagrégés par zones de résidence, les résultats de février 2004 indiquent une forte détérioration des conditions matérielles de vie des populations de la Bande de Gaza et, plus précisément, de celle des camps de réfugiés où le taux de pauvreté est passé de 69 % à 78 % et le taux d'extrême pauvreté de 36 à 47 % par rapport à juillet 2003. Ainsi, le taux d'extrême pauvreté dans les camps de réfugiés de la Bande de Gaza est désormais plus de deux fois supérieur à la moyenne pour l'ensemble des territoires palestiniens occupés. Dans le même temps, la situation s'est stabilisée en Cisjordanie en dehors des camps, à la suite du relâchement relatif du dispositif de restriction de mobilité et les conditions matérielles de vie se sont améliorées dans les camps où le taux de pauvreté est passé de 65 à 55 % et le taux d'extrême pauvreté de 28 à 16 %.

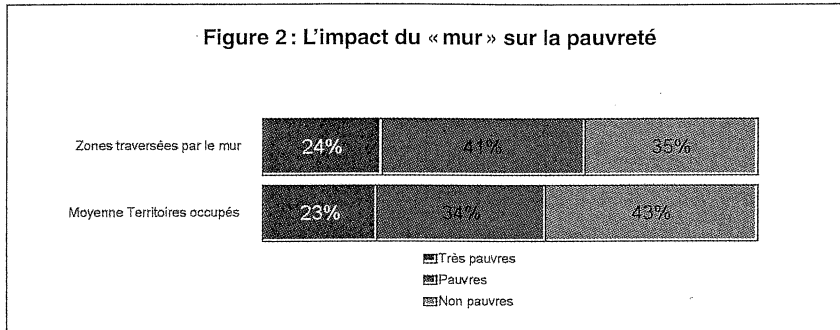
Du point de vue du sentiment de pauvreté des populations des territoires palestiniens occupés elles-mêmes, notre sondage de février 2004 montre que 66 % des répondants pensaient que leur revenu était inférieur au minimum requis pour couvrir leurs besoins essentiels et 39 % que leur revenu était très inférieur au minimum nécessaire. C'est à Jérusalem-Est que la perception de la pauvreté était la plus aiguë de tous les territoires palestiniens occupés, car 48 % des répondants déclaraient que leur revenu était très inférieur au minimum nécessaire. Cette perception négative s'est accrue très significativement puisqu'en juillet 2003, ce taux était de 35 %. Il faut rapporter ce sentiment à l'évolution du marché du travail et des conditions de vie matérielle des Palestiniens de Jérusalem-Est qui s'est fortement dégradée ces derniers mois et qui pèse sur la perception des populations de leur bien-être matériel.

Un des grands enseignements des sondages que nous avons menés en Cisjordanie a été de montrer l'apparition de nouveaux groupes à risque en termes de pauvreté. Aux côtés des groupes à risque traditionnels – les réfugiés en particulier –, a émergé une nouvelle catégorie de pauvres parmi certains non-réfugiés qui se sont appauvris rapidement faute de pouvoir mener leurs activités génératrices de revenu, du fait des restrictions de mobilité. C'est le cas des travailleurs qui ont perdu l'accès à leur lieu de travail, notamment lorsque celui-ci était situé en Israël ou dans les colonies, des hommes d'affaires confrontés à la paralysie de l'économie palestinienne ou encore des paysans des villages qui ont plus ou moins perdu l'accès à leur terre et/ou aux marchés pour leurs produits.

Une des conséquences notables de la paralysie de l'économie palestinienne par les forces armées israéliennes a donc été cette dégradation des conditions de vie des non-réfugiés, dont le taux de pauvreté est même passé de 51 à 53 % entre juillet 2003 et février 2004 et le taux d'extrême pauvreté de 19 à 22 %. Ne pouvant effectuer normalement leurs activités génératrices de revenu et n'ayant pas la carte de réfugié de l'Unrwa qui leur donnerait accès à toute une série de services afin de couvrir leurs besoins essentiels, les non-réfugiés sont confrontés à une précarisation économique croissante. Ainsi les populations traditionnellement vulnérables – les réfugiés – ont paradoxalement vu les effets de la crise économique atténués par l'existence d'un vaste dispositif de services sociaux et d'aide humanitaire déjà mobilisé pour eux, alors que les non-réfugiés n'ont pu bénéficier de cet amortisseur et ont été touchés de plein fouet par la crise. Mais les organisations humanitaires locales et internationales ont commencé récemment à redéfinir leurs dispositifs d'assistance, afin de mieux intégrer ces populations vulnérables qui échappaient largement aux filets de sécurité humanitaire.

Enfin, le « mur » a aussi un impact important en tant que facteur aggravant de la pauvreté. Le taux de pauvreté dans les zones traversées par le « mur » – où, il faut noter, la grande majorité de la population est constituée de non-réfugiés – était en février 2004 de 65 %, soit bien supérieur à la moyenne pour l'ensemble des territoires palestiniens occupés qui était de 57 %. Si le taux d'extrême pauvreté dans les zones traversées par le « mur » ne diffère pas encore de la moyenne, on peut supposer qu'il le fera très rapidement, du fait des processus de paupérisation engendrés par le « mur » qui prive ou

rend plus difficile les activités génératrices de revenu pour les populations qui y vivent.



Paralysie du marché du travail et chômage de masse

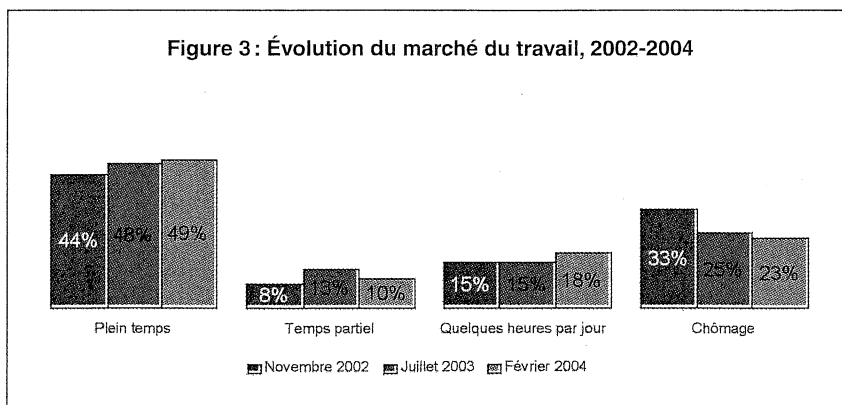
L'évolution du marché du travail est le principal vecteur de cette montée de l'insécurité économique des ménages. En effet, les travailleurs palestiniens ont dû affronter deux problèmes majeurs. D'une part, un problème de chômage massif résultant non seulement de l'effondrement de l'économie domestique, mais aussi de leur exclusion du marché du travail formel et informel en Israël. Et, d'autre part, les restrictions de mobilité qui ont rendu très difficile l'accès au lieu de travail de manière régulière et se sont traduites par la perte d'heures de travail, quand les travailleurs n'étaient pas tout simplement confinés à leur domicile en raison de couvre-feux complets. Ces obstacles à l'exercice de l'activité professionnelle ont affecté aussi bien les employés que les paysans et les pêcheurs. Selon la définition du Bureau international du travail, le taux de chômage est passé de 10 % mi-2000 à 26 % à la fin 2001, pour encore augmenter en 2002 puisqu'il atteignait 34 % au second quadrimestre et plus de 41 % au troisième quadrimestre (PCBS, 2002, 8 ; ILO, 2002). Les secteurs les plus touchés ont été ceux de la construction et des services, avec une réduction respective de 90 000 et 46 000 postes de travail, équivalant à 68 % de l'ensemble des emplois perdus (UN, 2003, 13). Or l'accès au travail est la principale source de revenu pour les ménages, dans un contexte où il n'existe pas de système de protection sociale étendu.

Enfin, l'accès au marché du travail israélien et des colonies israéliennes qui employaient près de 128 000 travailleurs palestiniens en septembre 2000 a été quasiment fermé à ceux-ci après le début de la seconde Intifada. Ainsi, les autorités israéliennes avaient émis

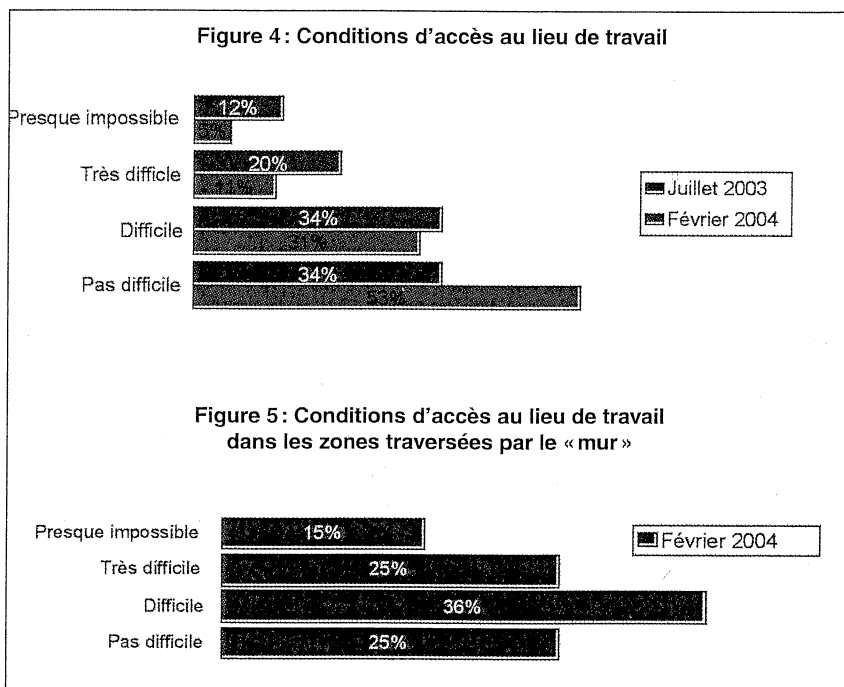
seulement 32 000 permis de travail fin 2002 et seulement la moitié de ceux-ci étaient effectivement utilisés, compte tenu des restrictions de mobilité empêchant les travailleurs palestiniens de se rendre sur leur lieu de travail (World Bank, 2003, 2). En mars 2004, environ 33 000 travailleurs palestiniens avaient reçu des permis pour travailler en Israël, soit 92 000 de moins qu'en janvier 2000 avant le début de la seconde Intifada. Cette évolution est associée à un vaste processus de substitution de travailleurs asiatiques aux travailleurs palestiniens par les employeurs israéliens. Ce qui a des conséquences importantes en termes d'exclusion à long terme du marché du travail israélien pour les Palestiniens. Or ce dernier employait près d'un quart de la force de travail palestinienne avant la seconde Intifada.

Les territoires palestiniens occupés sont désormais caractérisés, en matière d'accès à l'emploi, par un chômage et un sous-emploi de masse. Environ un quart de la force de travail est au chômage, 18 % ne travaillent que quelques heures par jour et 10 % travaillent à temps partiel. Cette configuration signifie que seule la moitié de la force de travail a un emploi à plein-temps, ce qui est un facteur important de précarisation des familles qui se trouvent privées de leur source de revenu ou amputées d'une part importante de celle-ci, du fait de leur exclusion du marché du travail ou d'emplois à temps partiel non voulus. On assiste en particulier à une sévère détérioration du marché du travail pour les Palestiniens de Jérusalem, puisque leur taux de chômage est passé de 15 à 33 % entre juillet 2003 et février 2004, tandis que la proportion des travailleurs à plein-temps a baissé de 51 à 39 %. Jérusalem compte maintenant un taux de chômage bien supérieur à la moyenne dans les territoires palestiniens occupés, ce qui explique la dégradation des conditions de vie que l'on a analysée précédemment.

Figure 3 : Évolution du marché du travail, 2002-2004



Le « mur de séparation » a eu un impact important sur le marché du travail, en dégradant de manière très significative les conditions d'accès au travail des travailleurs des zones traversées. Ces derniers déclaraient pour 15 % d'entre eux qu'il avait été quasiment impossible de se rendre sur leur lieu de travail les douze derniers mois et 25 % d'entre eux déclaraient que cela avait été difficile ou très difficile. Pour l'ensemble des territoires, ces chiffres sont respectivement de 5 et 11 %.



Enfin au niveau de la structure de l'emploi on peut noter une configuration très particulière marquée par la marginalisation progressive du secteur privé en tant qu'employeur. La part de celui-ci continue à baisser et il ne représente plus qu'un quart de l'emploi, alors qu'il en représentait encore environ un tiers en juillet 2003. La situation de paralysie de l'économie palestinienne a renforcé la place centrale de l'Autorité palestinienne comme premier employeur dans les territoires palestiniens occupés, avec 29 % de l'emploi total, mais aussi la place croissante des organisations humanitaires locales et internationales, puisqu'elles représentent globalement près de 15 % de l'emploi.

Accès à l'emploi et risque de pauvreté

Dans un contexte marqué par l'absence d'un système étendu de couverture sociale et d'allocation de chômage, la majeure partie du revenu des ménages provient du travail. L'accès au travail est donc primordial pour les ménages afin de garantir un niveau minimum de sécurité économique permettant sa reproduction. L'emploi à plein-temps apparaît donc comme la meilleure assurance contre les risques de pauvreté.

Cela signifie que la situation financière des ménages et leur niveau de consommation sont très sensibles à toute chute de l'emploi ou réduction du nombre d'heures travaillées, qui se traduisent très rapidement en baisse de leur qualité de vie. Notre sondage montre que 86 % des chômeurs et 71 % de ceux travaillant seulement quelques heures par jour se trouvent en dessous du seuil de pauvreté, alors qu'ils ne sont que 32 % parmi ceux travaillant à plein-temps. Il faut cependant insister sur le nombre important de travailleurs, près d'un tiers, qui malgré un travail à temps plein sont en situation de pauvreté. La relation entre qualité du lien au travail et risque de pauvreté est encore plus frappante si l'on considère l'extrême pauvreté, puisque 44 % des chômeurs sont dans cette situation contre seulement 7 % parmi ceux bénéficiant d'un emploi à temps plein.

Étant donnée la prédominance du chef de famille dans le modèle familial palestinien de reproduction et le nombre élevé de dépendants par travailleur qui en découle, la perte d'emploi du chef de famille constitue un risque de pauvreté très important. Celui-ci est d'autant plus grand que la durée du chômage s'allonge. Ainsi 67 % des répondants situés au-dessus de la ligne de pauvreté proviennent de familles dont le chef n'avait jamais été au chômage depuis le début de la seconde Intifada, tandis que parmi le groupe des plus pauvres, seulement 21 % des chefs de famille n'avaient jamais été au chômage. Le taux de pauvreté et l'intensité de la pauvreté sont donc fortement corrélés avec la durée de chômage du chef de famille. Ainsi le taux de pauvreté des familles dont le chef est au chômage depuis plus de 24 mois est de 81 % et le taux d'extrême pauvreté est de 46 %. Cela signifie que si la situation politique ne se débloque pas, la masse des chômeurs va basculer progressivement dans une situation de chômage de longue durée, avec les répercussions que l'on connaît sur les conditions de vie des membres du ménage, voire sur la stabilité des territoires palestiniens occupés.

Si l'accès à l'emploi est un élément important de réduction du risque de pauvreté, ce dernier va aussi dépendre du type d'employeur. Les employés de l'Autorité palestinienne et des organisations internationales publiques et privées sont en majorité protégés du risque de pauvreté (respectivement 59 %, 72 % et 62 % sont au-dessus du seuil de pauvreté) et on compte moins de 10 % de cas d'extrême pauvreté parmi eux. Le secteur privé est quant à lui associé à un risque de pauvreté élevé, puisque seulement 42 % des répondants employés dans ce secteur sont au-dessus de la ligne de pauvreté, alors que 29 % sont dans une situation d'extrême pauvreté. Les difficultés de ce secteur sont illustrées par la proportion des répondants déclarant que leur employeur ne pouvait plus payer leur salaire, proportion qui est passée de 13 à 27 % dans les camps de réfugiés de Cisjordanie et de 16 à 26 % dans les camps de réfugiés de la Bande de Gaza entre juillet 2003 et février 2004.

En termes de politique de lutte contre la pauvreté, c'est une information importante car l'Autorité palestinienne demeure le plus important employeur et joue donc un rôle fondamental non seulement dans la provision de services de base, mais aussi dans la création de revenu en garantissant le maintien d'un certain niveau d'emploi. En effet, l'Autorité palestinienne emploie près de 125 000 personnes, ce qui représente près de 30 % du total des travailleurs en activité et la moitié de l'ensemble des salaires versés dans les territoires palestiniens occupés. Dans un contexte d'effondrement du secteur privé, le versement par l'Autorité palestinienne d'un salaire mensuel régulier à ses employés est un élément central de sécurité économique pour de nombreuses familles palestiniennes. Elle joue donc un rôle essentiel en assurant une relative sécurité économique à un nombre important de ménages et en limitant l'impact humain de la crise actuelle. Mais l'Autorité palestinienne doit faire face à une situation fiscale toujours plus précaire avec l'effondrement de l'économie, la montée de la pauvreté et le blocage par les autorités israéliennes du transfert d'une partie des impôts collectés en son nom. Ainsi, les revenus mensuels de l'Autorité palestinienne sont tombés de 91 millions de dollars fin 2000 à 19 millions de dollars mi-2002 selon la Banque mondiale (World Bank, 2003, 1).

La communauté internationale est bien consciente du rôle clé de l'Autorité palestinienne dans la sécurisation des conditions de vie dans les territoires palestiniens occupés. Elle lui a d'ailleurs augmenté son assistance budgétaire. L'effondrement financier de l'Autorité

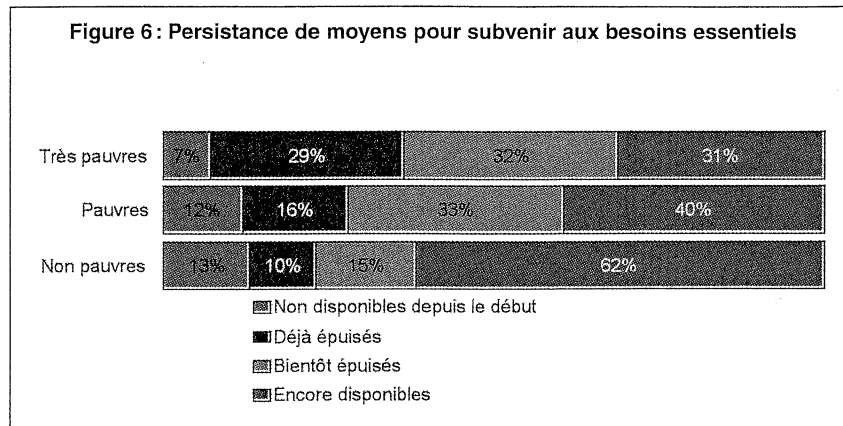
paletinienne a ainsi été évité grâce à l'intervention massive des bailleurs de fonds internationaux, qui s'est élevée en moyenne à 40 millions de dollars par mois en 2002, soit près de la moitié du budget total de l'Autorité palestinienne sur la période 2000-2002. Elle s'est maintenue à ce niveau jusqu'à maintenant. Le soutien budgétaire d'urgence par la communauté internationale s'est donc élevé à 1,1 milliard de dollars entre septembre 2000 et fin 2002, dont 840 millions provenaient des pays de la Ligue arabe et 230 millions de l'Union européenne.

Épuisement des stratégies de survie

Dans un contexte de pauvreté et de chômage massif et en l'absence d'un système de protection sociale étendu, les ménages développent des stratégies de survie très variées. Cependant, avec l'intensification de la crise et sa prolongation, on constate que ces stratégies commencent à s'épuiser progressivement et qu'il existe une dépendance toujours plus forte vis-à-vis de l'aide humanitaire, en particulier en termes d'assistance alimentaire. Dans une enquête du bureau des statistiques palestinien, on peut constater que la valeur médiane de l'assistance provenant de membres de la famille est passée de 298 dollars en mai-juin 2001 à 63 dollars en avril-mai 2003, alors que le montant en provenance des amis et des voisins est passé de 288 dollars à 63 dollars (PCBS, 2003, 8).

Nos résultats montrent que moins de la moitié des répondants déclarent avoir encore suffisamment de moyens pour faire face à leurs besoins essentiels, tandis qu'un quart déclarent que leurs moyens seront épuisés dans un proche avenir. Un dernier quart des répondants avaient déjà épuisé leurs moyens ou n'en avaient jamais eus. Ces informations sont importantes car elles signifient que les stratégies de survie commencent à s'épuiser au fur et à mesure que les populations utilisent leur épargne, vendent leurs avoirs ou épuisent leurs réseaux de solidarité et cela alors que la situation économique ne permet pas de régénérer les ressources. Cette situation est parfaitement illustrée par l'évolution du recours à l'épargne par les plus pauvres. En février 2004, seulement 52 % des répondants extrêmement pauvres déclaraient encore utiliser leur épargne comme moyen de survie, alors qu'ils étaient 77 % en juillet 2003. Parmi les pauvres (à l'exclusion des plus pauvres), ce taux est passé de 65 à 50 %. L'épargne se réduit donc inexorablement faute de pouvoir être recons-

tituée et elle constitue de moins en moins une ressource pour faire face à la précarisation des conditions de vie.



On constate, pour une grande partie des ménages, des sorties nettes en termes de ressources, ce qui signifie que, sans déblocage de la situation, ceux qui ont presque épuisé leurs moyens de subsistance viendront s'ajouter à ceux qui les ont déjà épuisés. La situation est particulièrement grave pour les groupes vulnérables du fait que seulement 40 % des pauvres (à l'exclusion des très pauvres) et 30 % des très pauvres déclarent qu'ils ont encore des moyens pour subvenir à leurs besoins essentiels, tandis que 33 % d'entre eux déclarent que leurs moyens seront épuisés très prochainement. Les organisations humanitaires locales et internationales et l'Autorité palestinienne risquent donc fort de devoir faire face à une aggravation importante de la crise humanitaire et de compenser l'épuisement progressif des stratégies de survie, afin d'assurer la prise en charge des besoins essentiels des populations.

Face à la détérioration de la situation socio-économique, 77 % des ménages déclaraient avoir réduit leur niveau de dépenses journalières. Cette évolution a été particulièrement marquée dans les camps de réfugiés de la Bande de Gaza et de Cisjordanie. Les dépenses journalières y ont baissé pour plus de 80 % des répondants. Plus précisément, 70 % des répondants résidant dans les camps de la Bande de Gaza ont déclaré avoir réduit leur consommation de produits laitiers et 77 % leur consommation de viande. Ces taux étaient de 60 % et 68 % dans la Bande de Gaza (hors camps de réfugiés), de 52 % et 69 % en Cisjordanie (hors camps) et de 57 % et 63 % dans les camps de réfugiés de Cisjordanie. Ces résultats sont cohérents avec les indicateurs nutritionnels développés par l'Unesco qui mon-

trent que la situation est bien plus sévère dans la Bande de Gaza, où 42 % des habitants sont entièrement dépendants de l'aide alimentaire et 70 % ont réduit la qualité de la nourriture qu'ils consomment (Unesco, 2002, 3). Il faut noter que le problème d'accès de la population civile à une nourriture de qualité dans un contexte d'appauvrissement généralisé a été aggravé par les restrictions de mobilité des marchandises, qui ont provoqué des pénuries de produits riches en protéines tels que le poisson, le poulet ou les produits laitiers. En juin 2002, 100 % des marchands de Cisjordanie reportaient des pénuries de poisson, 68 % des pénuries de poulet, 50 % de dinde et 47 % de lait en poudre (Unesco, 2002, 2).

Parmi les autres moyens utilisés par les familles pour faire face à la précarisation de leurs conditions de vie, on peut noter aussi la vente des bijoux et de l'or (dans 28 % des cas), la mise au travail d'autres adultes du ménage (dans 18 % des cas) ou d'enfants du ménage (dans 10 % des cas) ou encore des activités agricoles d'autoconsommation ou pour le petit commerce (dans 22 % des cas).

En guise de conclusion

Du point de vue des autorités israéliennes actuelles, continuer sur la voie de l'insécurisation des territoires palestiniens occupés permet, d'une part, de saper les bases d'un développement palestinien futur et, d'autre part, de maintenir la population palestinienne dans un état de dépendance vis-à-vis des organisations humanitaires, afin de la priver de son rôle d'acteur de son propre développement. L'attitude des autorités israéliennes dans les territoires palestiniens occupés tendant à empêcher toute possibilité de tenue d'une élection présidentielle relève de la même logique : éviter tout processus qui renforcerait la légitimité politique des Palestiniens.

Au cours des nombreuses opérations militaires en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, l'armée israélienne s'en est systématiquement prise aux infrastructures économiques et sociales, ainsi qu'aux infrastructures de l'Autorité palestinienne. Cette stratégie traduit sa volonté d'affaiblir durablement à la fois le « quasi-État » palestinien et les capacités des acteurs palestiniens à promouvoir leur développement économique et social (Dieckhoff, 2003, 103). La paralysie de l'économie palestinienne qui en a découlé s'est aussi traduite par un basculement de la politique d'assistance de la communauté internationale. Celle-ci est passée d'une logique de développement à une logique d'aide humanitaire. En conséquence, les dépenses

destinées aux projets de promotion de la croissance à travers le développement des infrastructures et le soutien au renforcement des capacités du secteur privé se sont effondrées, passant de 400 millions de dollars en 1999 à des montants dérisoires. C'est une fois encore les perspectives de développement futur qui sont durablement touchées. Le seul retour aux niveaux de l'avant seconde Intifada n'est désormais envisageable que sur le moyen et long terme, compte tenu de l'ampleur des destructions, de l'épuisement de l'épargne et de l'effondrement du secteur privé.

Plus positivement, cette épreuve traumatique d'effondrement très rapide de la situation socio-économique n'a pas causé une détérioration significative de la cohésion sociale de la société palestinienne. Celle-ci reste très largement unie et déterminée, comme l'indique dans nos sondages la part importante des pauvres qui déclarent qu'ils peuvent tenir matériellement le temps qu'il faudra. Autre point intéressant, 69 % des personnes interrogées pensaient que les difficultés actuelles affectaient leur communauté en général et que leur situation était comparable à celle des autres, tandis que seulement 16 % des répondants pensaient qu'ils souffraient financièrement plus de la situation actuelle que les autres membres de leur communauté. C'est un résultat important, car il montre qu'il n'y pas de processus de différenciation sociale au sein de la société palestinienne. Au contraire, il y a un fort sentiment communautaire face à des facteurs externes de détérioration de leurs conditions de vie. Il est particulièrement frappant de constater que 57 % de ceux vivant dans des situations d'extrême pauvreté ne se considéraient pas moins bien lotis que le reste de leur communauté, et seulement 39 % se jugeaient défavorisés.

Face cette stratégie israélienne d'insécurisation des conditions de vie et de travail dans les territoires palestiniens occupés, le dilemme politique est le suivant : soit la communauté humanitaire continue à financer l'occupation en soulageant Israël – en tant que force d'occupation – de ses obligations au regard de la quatrième convention de Genève quant à la prise en charge des besoins des civils ; soit elle stoppe l'effort humanitaire et met Israël devant ses responsabilités en insistant pour qu'elle respecte ses obligations légales. Il y a cependant un vaste consensus de la communauté internationale au sujet de l'absence de volonté d'Israël d'assumer ses responsabilités et la communauté internationale n'a d'autres choix que d'intervenir si elle veut éviter un drame humanitaire. Mais tout le monde

est bien conscient que sans solution politique mettant fin aux restrictions de mobilité, l'effort d'aide ne pourra avoir qu'un impact limité sur la situation humanitaire des Palestiniens des territoires occupés. Comme le souligne un récent rapport des Nations unies (UN, 2002), l'assistance humanitaire ne peut être considérée comme la réponse adéquate à la crise qui sévit dans les territoires palestiniens occupés ; celle-ci est fondamentalement politique et la situation ne pourra qu'empirer si des décisions politiques fermes ne sont pas arrêtées. D'ailleurs la population palestinienne ne demande pas plus d'aide humanitaire, mais la levée des restrictions de mobilité et la relance de l'emploi.

Pour finir, il faut noter que malgré les scénarios catastrophiques esquissés par la majorité des agences humanitaires et la poursuite des actions militaires de part et d'autre, les résultats de plusieurs sondages conduits dans les territoires palestiniens occupés et en Israël montrent quelques signes d'espoir. En effet, si le dialogue entre les leaderships des deux parties en conflit a été réduit à néant ou presque, les opinions exprimées par la société civile palestinienne et israélienne permettent un optimisme certes très modéré, mais néanmoins réel. La volonté d'arrêter la violence existe des deux côtés, mais le manque de confiance empêche la progression vers un objectif commun. Les résultats des sondages de part et d'autre indiquent l'importance de la mise en œuvre de mesures permettant de reconstruire un climat de confiance réciproque. Ils esquissent également le potentiel pour une reprise du dialogue politique qui passe nécessairement par l'établissement d'un État palestinien dans les frontières de la guerre de 1967⁵.

Bibliographie

- Amnesty International (2002), *Israel, the Occupied Territories and the Palestinian Authority. Killing the Future: Children in the line of Fire*, Londres, octobre.
- Bertini C. (2002), *Mission report of the Personal Humanitarian Envoy of the UN Secretary General*, Genève/New York: United Nations, 11-19 août.
- Bocco Riccardo et al. (2004), *Palestinian Public Perceptions on their Living Conditions. The role of International and Local Aid During the Second Intifada in the West Bank and the Gaza Strip*, Genève/Berne, IUED - Swiss Development Cooperation.

5. Voir notamment les sondages de Search for Common Ground (SCG), une organisation non gouvernementale basée à Washington et à Bruxelles et le Program on International Policy Attitudes de l'Université du Maryland.

- B'Tselem (2002), *Disruption of the Olive Harvest in the Occupied Territories by Settlers and Security Forces*, octobre, < www.btselem.org >.
- B'Tselem (2002), *House Demolitions – Statistics*, novembre, < www.btselem.org >.
- Deconinck S. (2002), *L'Agriculture et le conflit israélo-palestinien*, Vakgroep Derde Wereld, université de Gand.
- Dieckhoff A. (2003), « Israël : de la réoccupation des Territoires palestiniens aux élections de janvier 2003 », in Leveau R. (ed.), *Afrique du Nord, Moyen-Orient. Espace et conflits*, Paris, La Documentation Française, 103.
- Halileh S. (2002), *The Effects of Israel's Operation Defensive Shield on Palestinian Children Living in the West Bank*, Birzeit University, Institute of Community and Public Health, juin.
- HIC-OPT (2002), *Violence/Intimidation during Olive Harvest in the Occupied Palestinian Territory*, novembre, < www.reliefweb.int/hic-opt/olives1.asp >.
- Human Rights Watch (2002), *Erased in a moment. Suicide Bombing Attacks against Israeli Civilians*, New York, octobre.
- ILO (2002), *Report of the Secretary General, International Labour Conference 90 th Session - Appendix: Report on the Situation of Workers of the Occupied Territories*, Genève.
- Lachal Ch. et Moro M.-R. (2002), « Remèdes à la mélancolie », *Chroniques palestiniennes : dans les nerfs de la guerre*, sup. à *Médecins sans frontières*, juil., 11-16.
- OCHA (2004), *Report to the LACC on Humanitarian consequences of Israeli Defence Forces operations in Rafah*, Southern Gaza Strip.
- Palestine Centre for Human Rights (2004), 13 octobre, in < www.reliefweb.int >.
- Palestine Centre for Human Rights (2004), 27 octobre, in < www.reliefweb.int >.
- Palestine Trade Center (2002), *Assessment of damage incurred by the Palestinian exporting companies during the 2000-2002 period*, communiqué de septembre.
- Palestine Water for Life Campaign (2003), communiqué, 3 juin.
- PCBS (Palestinian Central Bureau of Statistics) (2002), *Press Release on Labour Force Survey Results July-September 2002 Round*, Ramallah.
- PCBS (2003), *Impact of the Israeli Measures on the Economic Conditions of Palestinian Households on the Eve of the Israeli Incursion*, Ramallah, avril-mai.
- PRCS (Palestine Red Crescent Society), *Conflict statistics related*, in < www.palestinercs.org >.
- PRCS (2003), comm., juil., in < www.palestinercs.org >.
- PRCS (2004), 12 octobre, in < www.reliefweb.int >.
- Report of the Mission to the Humanitarian and Emergency Policy Group of the Local Aid Coordination Committee (2004), *The Impact of Israel's Separation Barrier on Affected West Bank Communities*.
- United Nations (2002), *Assistance to the Palestinian people: Report of the Secretary General*, doc A/57/130-E/2002/79, New York.
- United Nations (2002), *Humanitarian Plan of Action 2003 for the Occupied Palestinian Territory*, Genève/New York.
- United Nations (2003), *Closure, Palestinian productive activities and short to medium run policy alternatives*, New York.
- UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (2004), 30 septembre, in < www.reliefweb.int >.
- Unrwa (2003), press release, 13 octobre, in < www.unrwa.org >.
- Unrwa (2004), « Impact of the Jerusalem barrier », in *Unrwa Town Profile*, janvier, 46.
- Unesco (2002), *The Impact of Closure and Other Mobility Restrictions on Palestinian Productive Activities*, Genève/New York, United Nations, 1^{er} janvier - 30 juin.